

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLU DE LA
PLAINE JURASSIENNE

3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026



1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

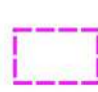

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

-  Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

-  Bâtiment
-  Parcelle
-  Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

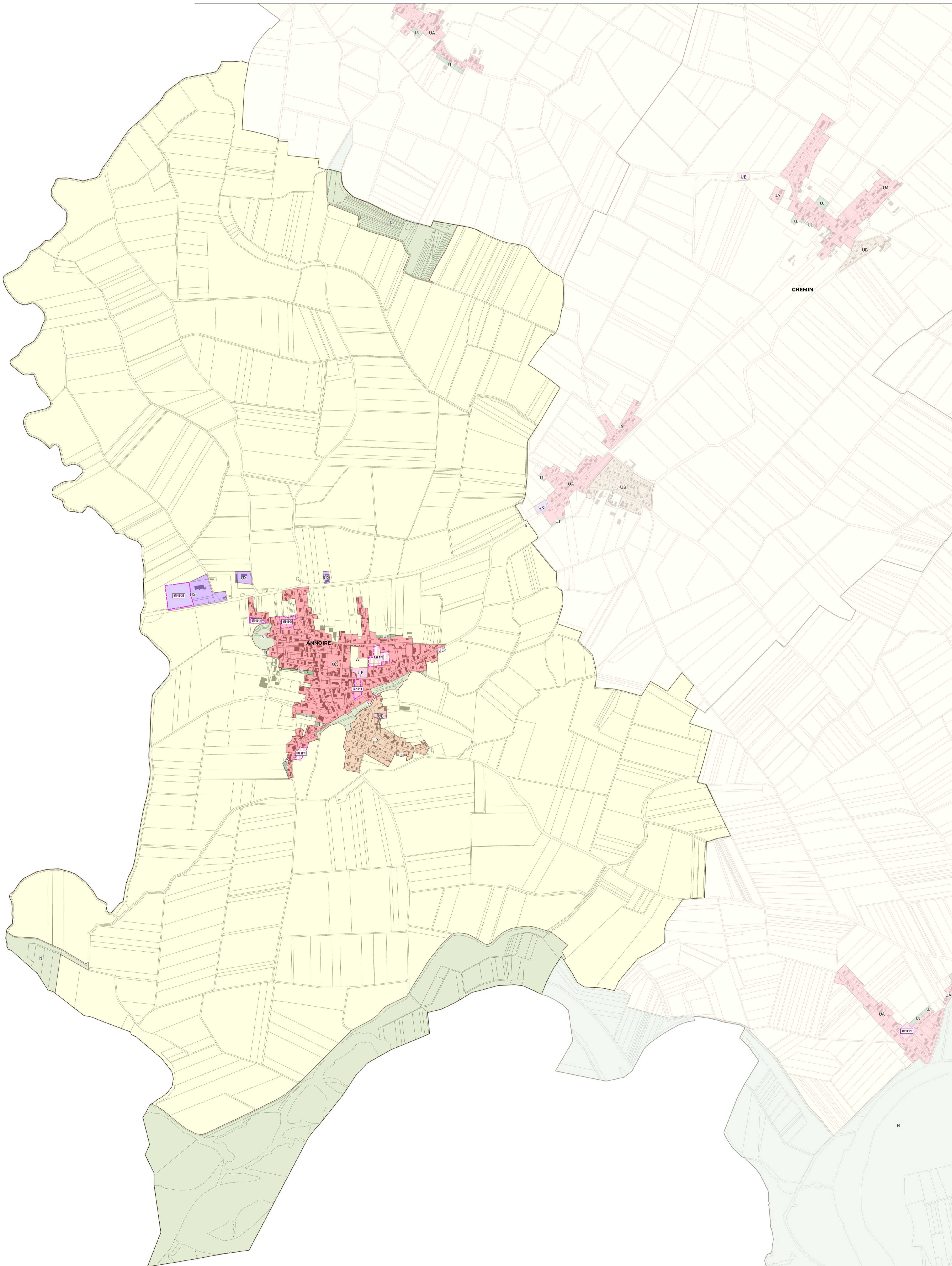
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





Présenté en conseil communautaire le 27 juillet 2016
 Approuvé en conseil communautaire le 28 septembre 2015
 Approuvé en conseil d'administration le 6 mai 2016

**PLU DE LA
 PLAINE JURASSIENNE**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE
 N°1**

ASNANS BEAUVOISIN

3B

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE LA PLAINE JURASSIENNE

géostudio

ZAD

CPA Jur. Beauvoisins

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".


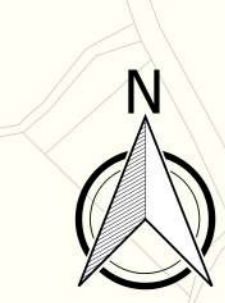
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.
 Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

0 250 500 m





PLU DE LA PLAINE JURASSIENNE



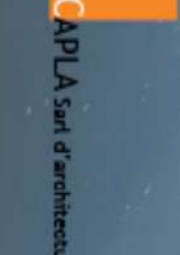
RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

BALISEAUX

3B

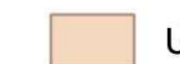


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE

Présenté en conseil communal le 27 juillet 2016
 Approuvé en conseil communal le 25 septembre 2015
 Approuvé en conseil administratif le 6 mai 2016

ECHELLE : 1:10000

1. ZONAGE

- ZONE URBAINE (U)**
-  UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
 -  UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
 -  UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- ZONE AGRICOLE (A)**
-  A : Zone agricole

- ZONE NATURELLE (N)**
-  N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

-  Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

-  Bâtiment
-  Parcelle
-  Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

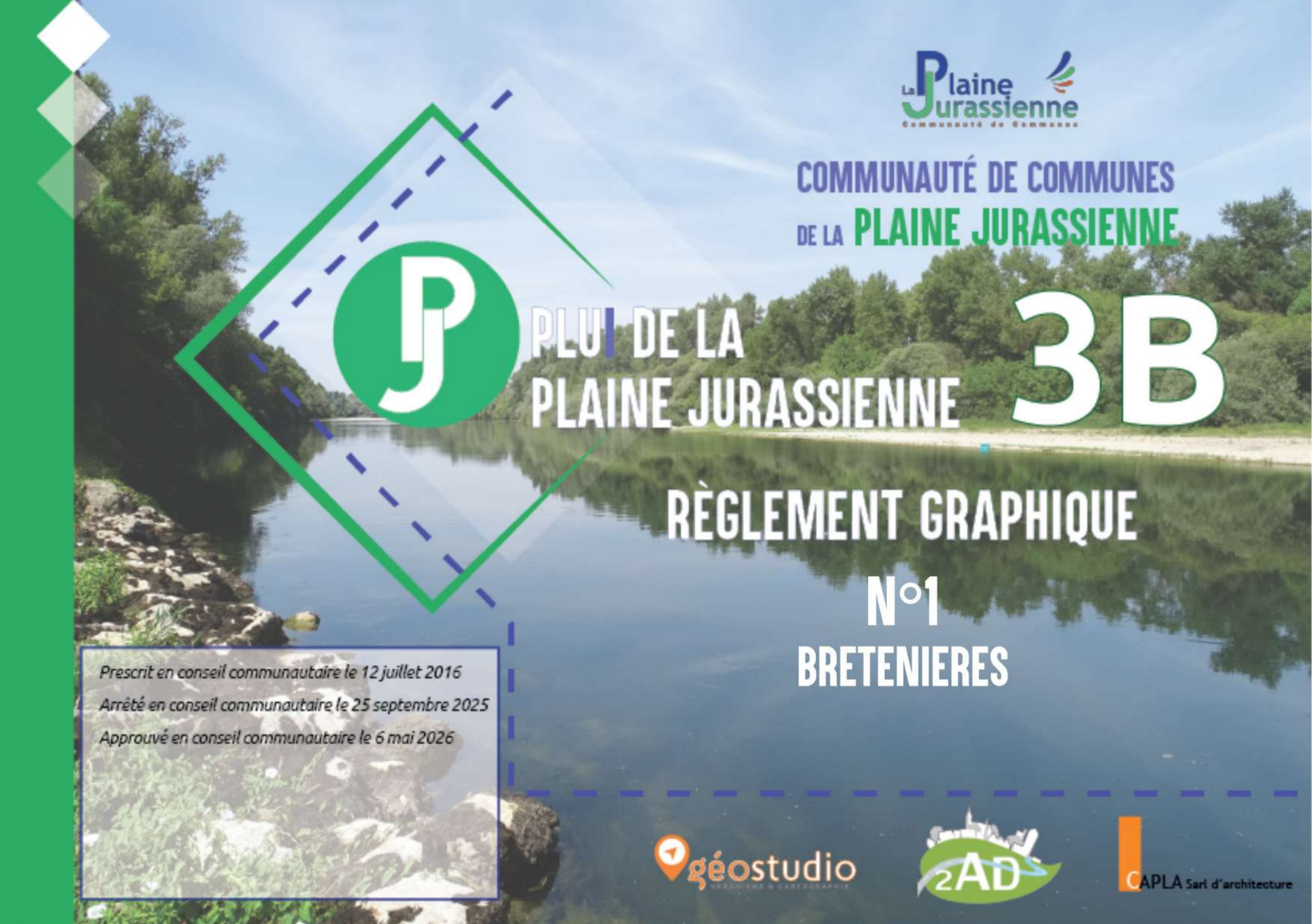
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





ECHELLE : 1/3000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLU DE LA

PLAINE JURASSIENNE

3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

N°1

CHAÎNÉE DES COUPIS

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026





ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)
- Linéaire commercial à préserver (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

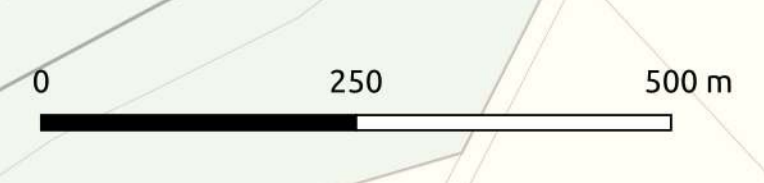

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION


Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLU DE LA




PLAINE JURASSIENNE 3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

N°1

CHEMIN

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016
Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025
Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026

ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

- ZONE URBAINE (U)**
- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
 - UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
 - UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
 - UZ : Activité industrielle
 - UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

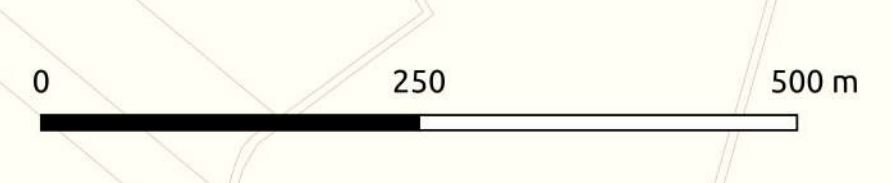
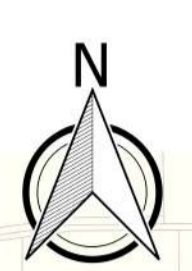

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





PLU DE LA PLAINE JURASSIENNE

3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

CHENE-BERNARD

Présenté en conseil communautaire le 27 juillet 2016
 Approuvé en conseil communautaire le 28 septembre 2015
 Approuvé en conseil d'administration le 6 mai 2016

ECHELLE : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

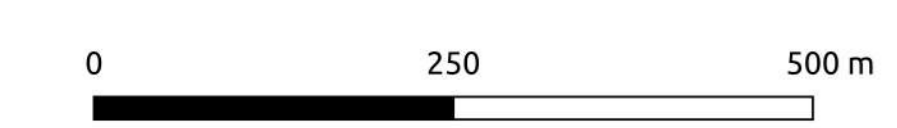
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

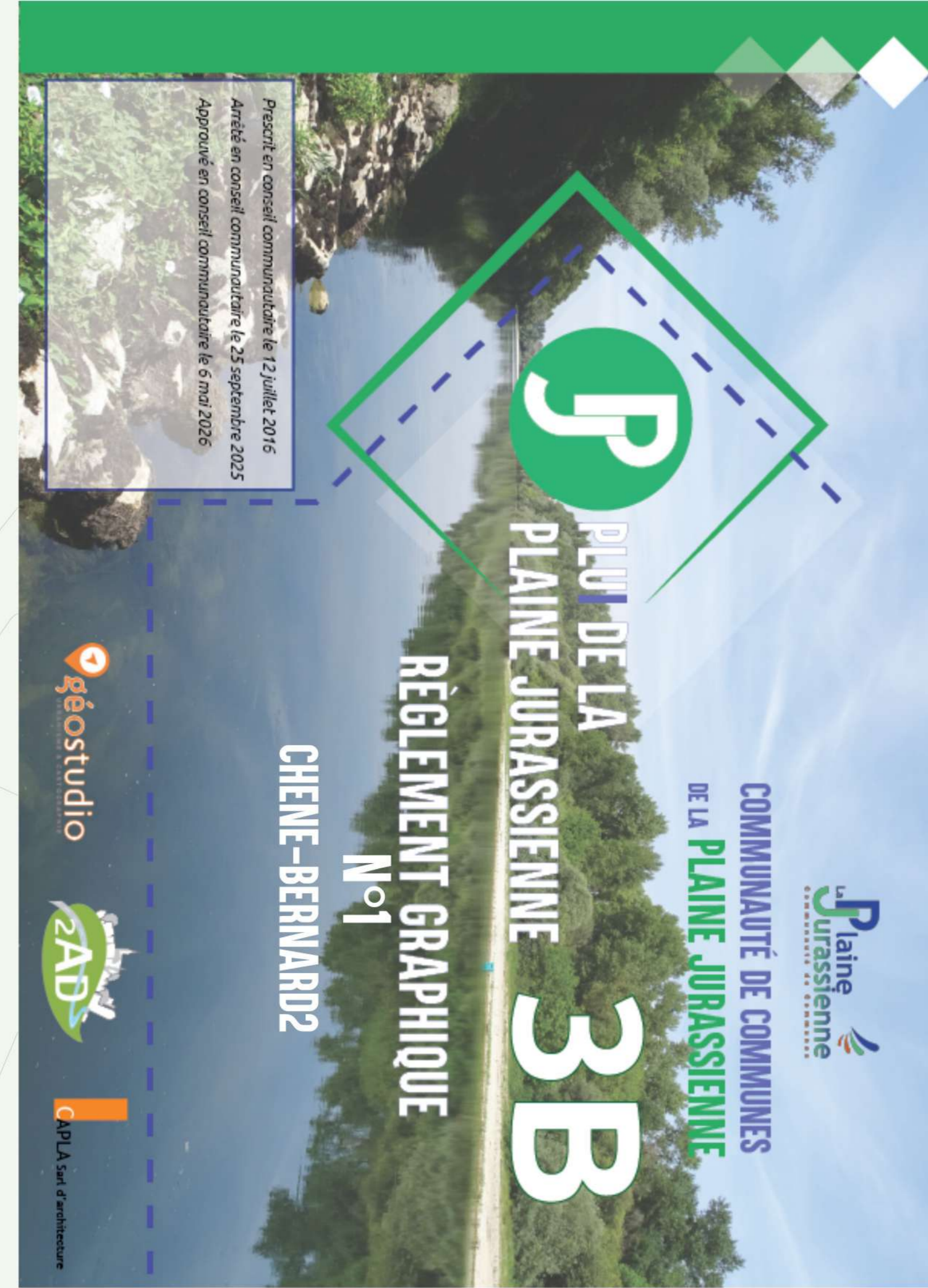
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.







ECHELLE : 1/


1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

-  UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
-  UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

-  A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

-  N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

-  Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

-  Bâtiment
-  Parcelle
-  Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

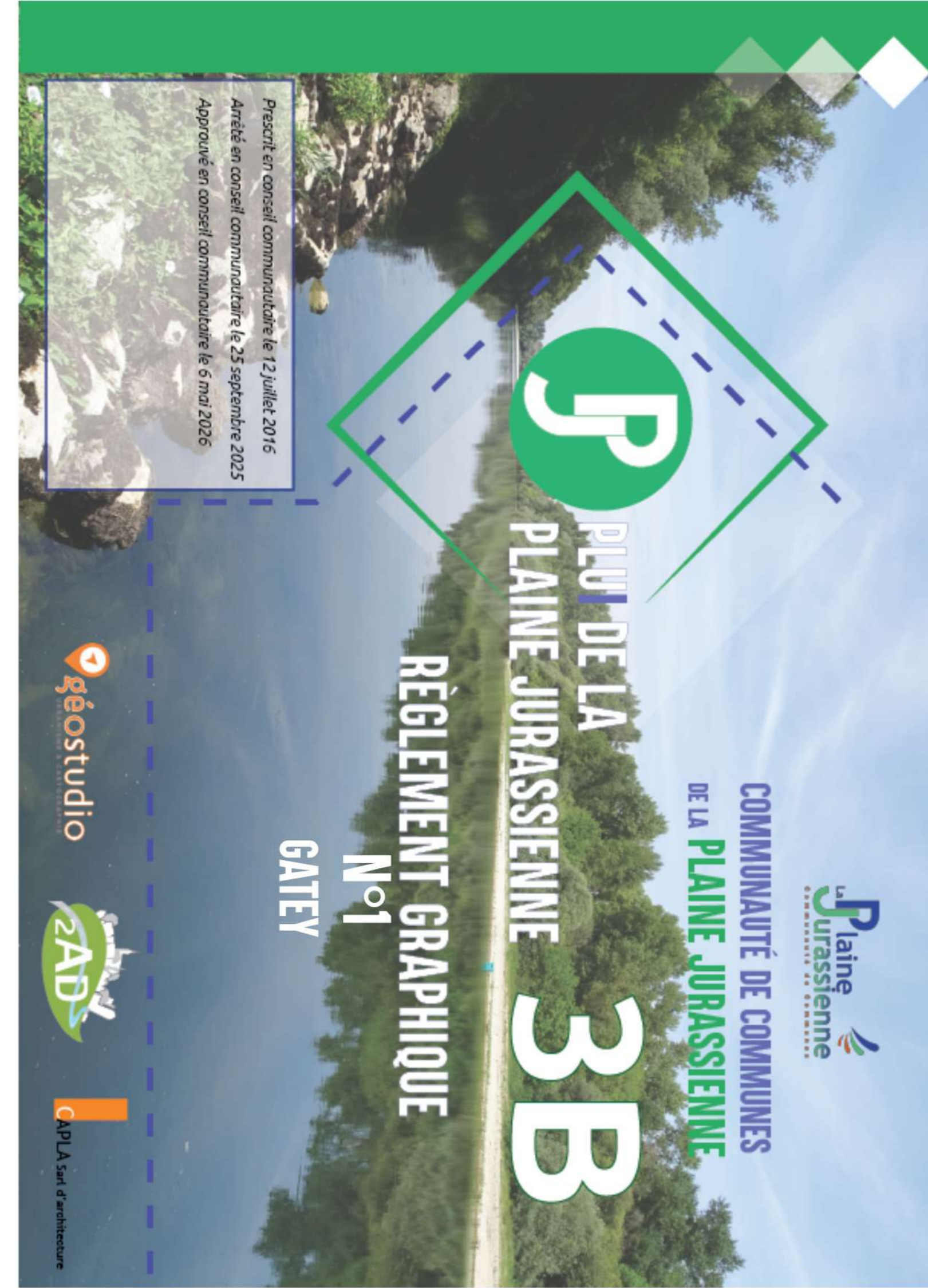

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


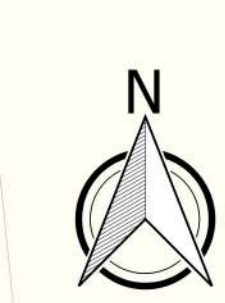
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

OAP N°1



Présenté en conseil communautaire le 12 juillet 2016
 Approuvé en conseil communautaire le 25 septembre 2015
 Approuvé en conseil d'administration le 6 mai 2016

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE JURASSIENNE

PLU DE LA PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

3B

LES ESSARDS TAIGNEVAUX

ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

0 250 500 m

PLU DE LA
PLAINE JURASSIENNE 3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
N°1
LES HAYS

Présenté en conseil communautaire le 12 juillet 2016
Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025
Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026

Logo: géostudio, zAD, APLA Sarl d'architecture

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 DE LA **PLAINE JURASSIENNE**


PLU DE LA

PLAINE JURASSIENNE

3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

N°1

LONGWY-SUR-LE-DOUBS

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

 Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

 Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026





ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

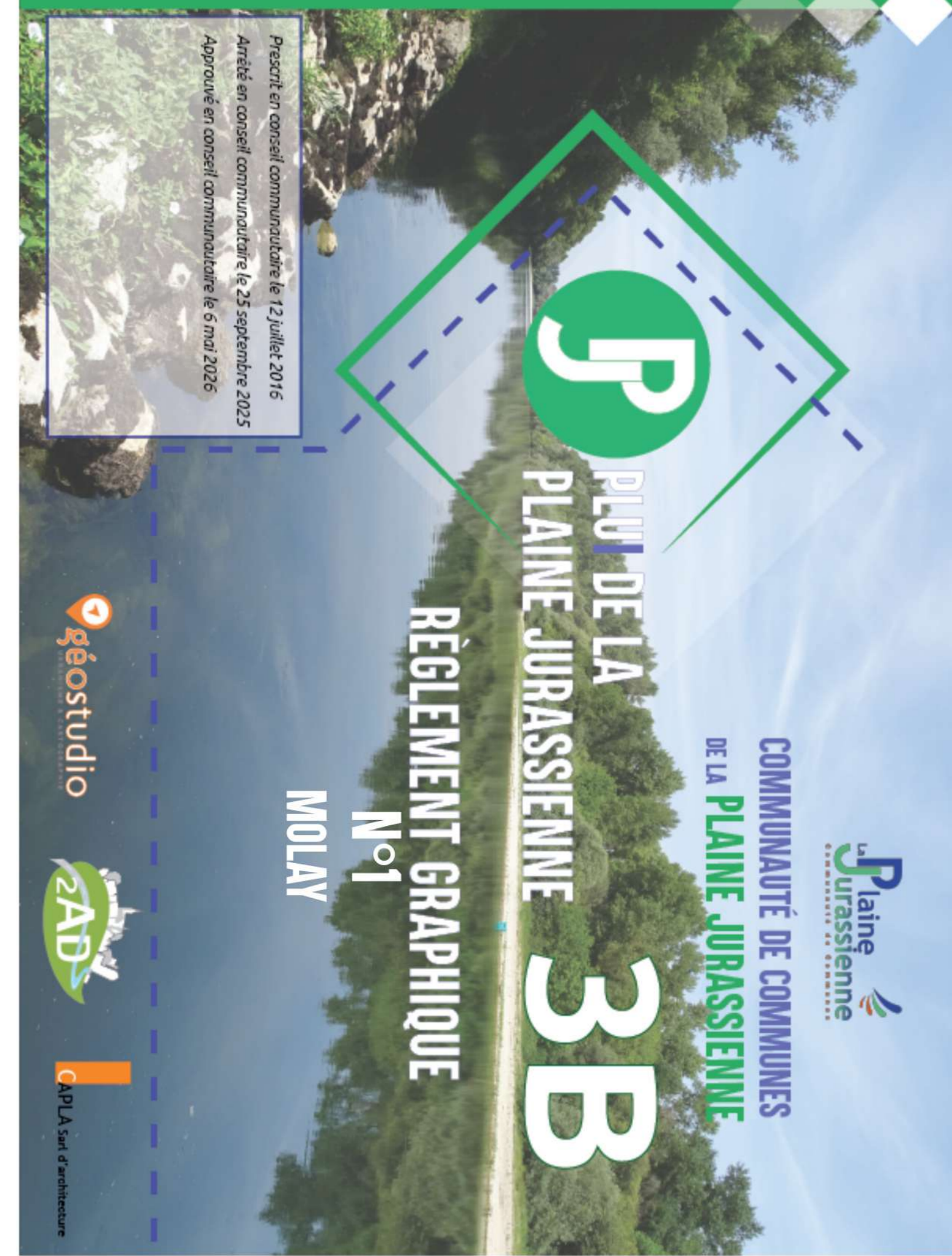
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





ECHELLE : 1/4 000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NC : Zone naturelle de carrière

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

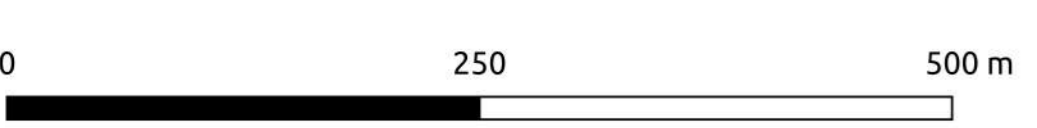

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle à vocation touristique

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP N°1

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

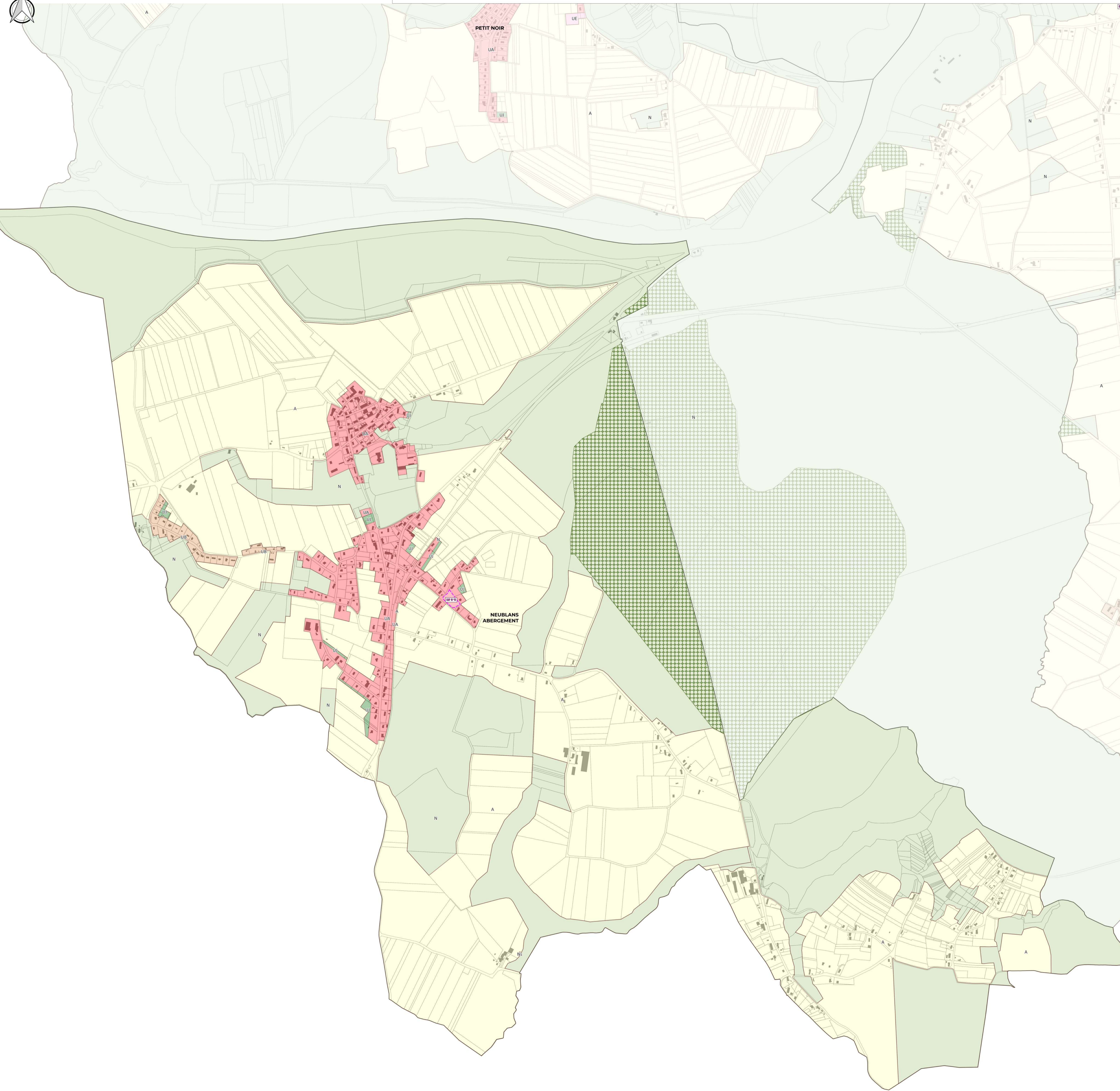
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS


Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





Présenté en conseil communautaire le 12 juillet 2016
 Adopté en conseil communautaire le 25 septembre 2015
 Approuvé en conseil d'administration le 6 mai 2016

**PLU DE LA
 PLAINE JURASSIENNE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE LA PLAINE JURASSIENNE**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE
 N°1**

3B

PLEURE

géo studio

ZAD

PLU de la Plaine Jurassienne

ECHELLE : 1/4 000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

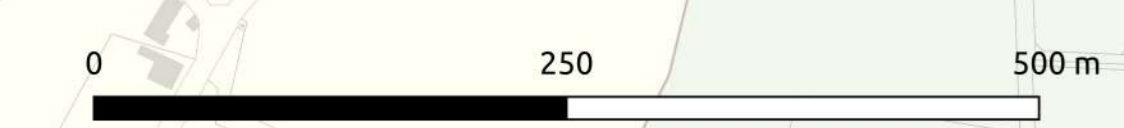
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

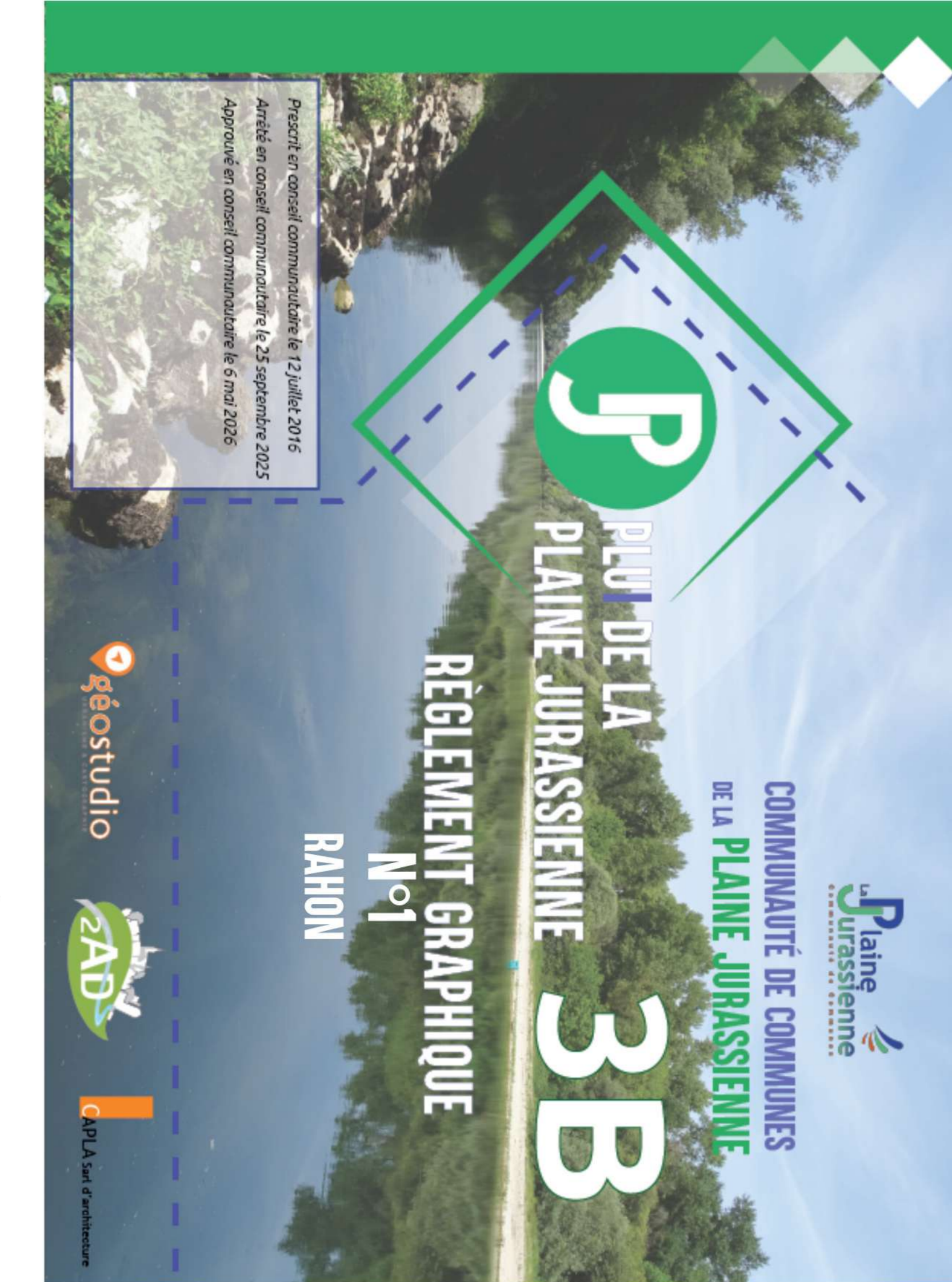

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- AM : Zone agricole - Méthanisation

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé (L. 151-41 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.


CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLU DE LA

PLAINE JURASSIENNE

3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE




N°1

SAINT-BARAING

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

 Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

 Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- AM : Zone agricole - Méthanisation

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle à vocation touristique

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

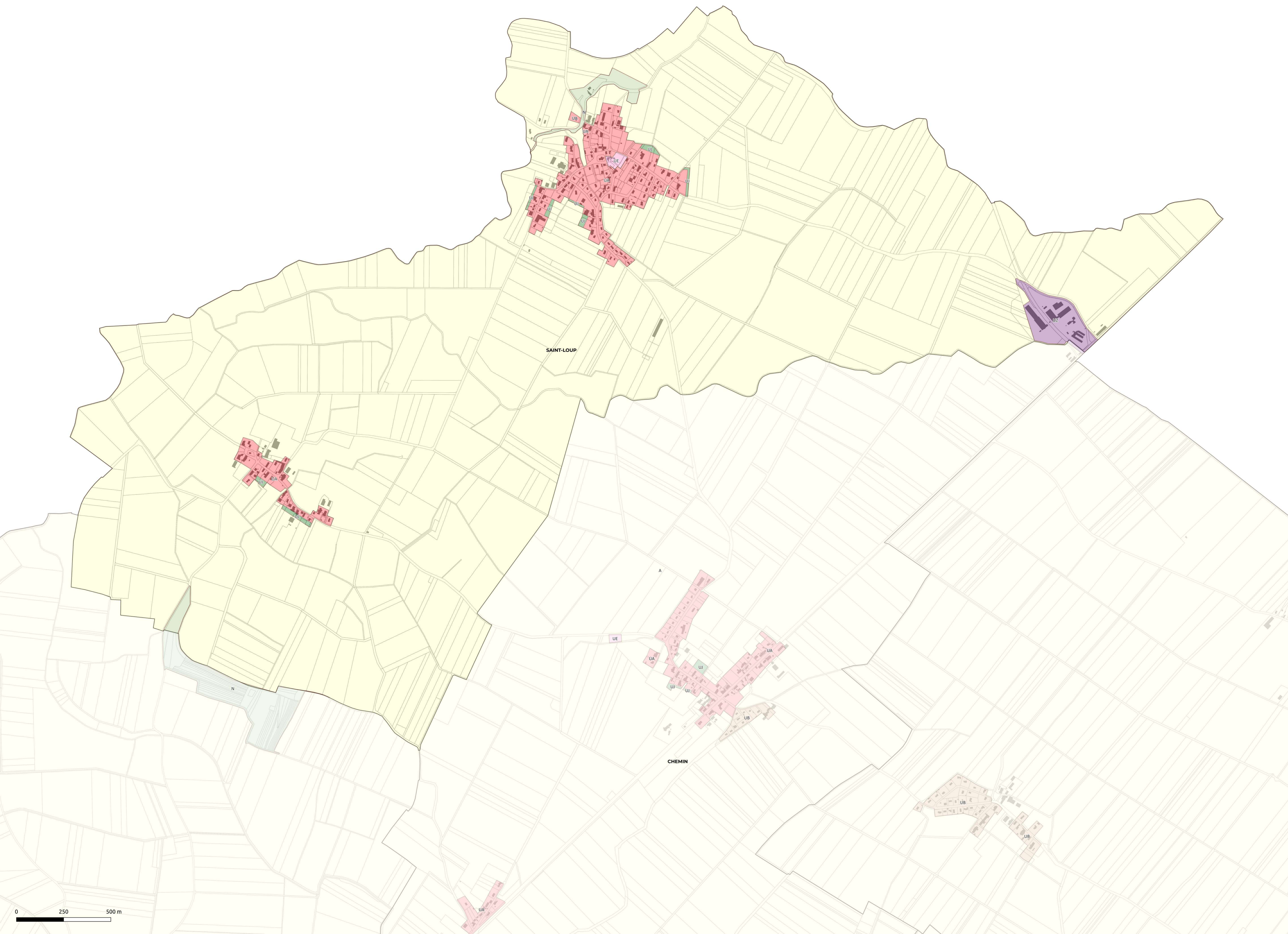
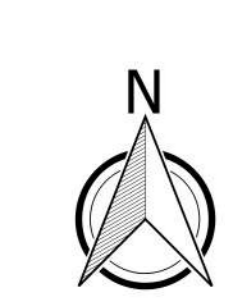
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





Présenté en conseil communal le 12 juillet 2016
 Approuvé en conseil communal le 28 septembre 2015
 Approuvé en conseil administratif le 6 mai 2016

**PLU DE LA
 PLAINE JURASSIENNE**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE
 N°1**

3B

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE LA PLAINE JURASSIENNE

Logo: Plaine Jurassienne

Logos: géostudio, ZAD, CIP

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

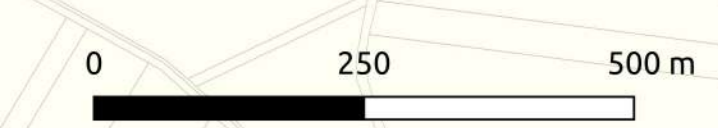
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

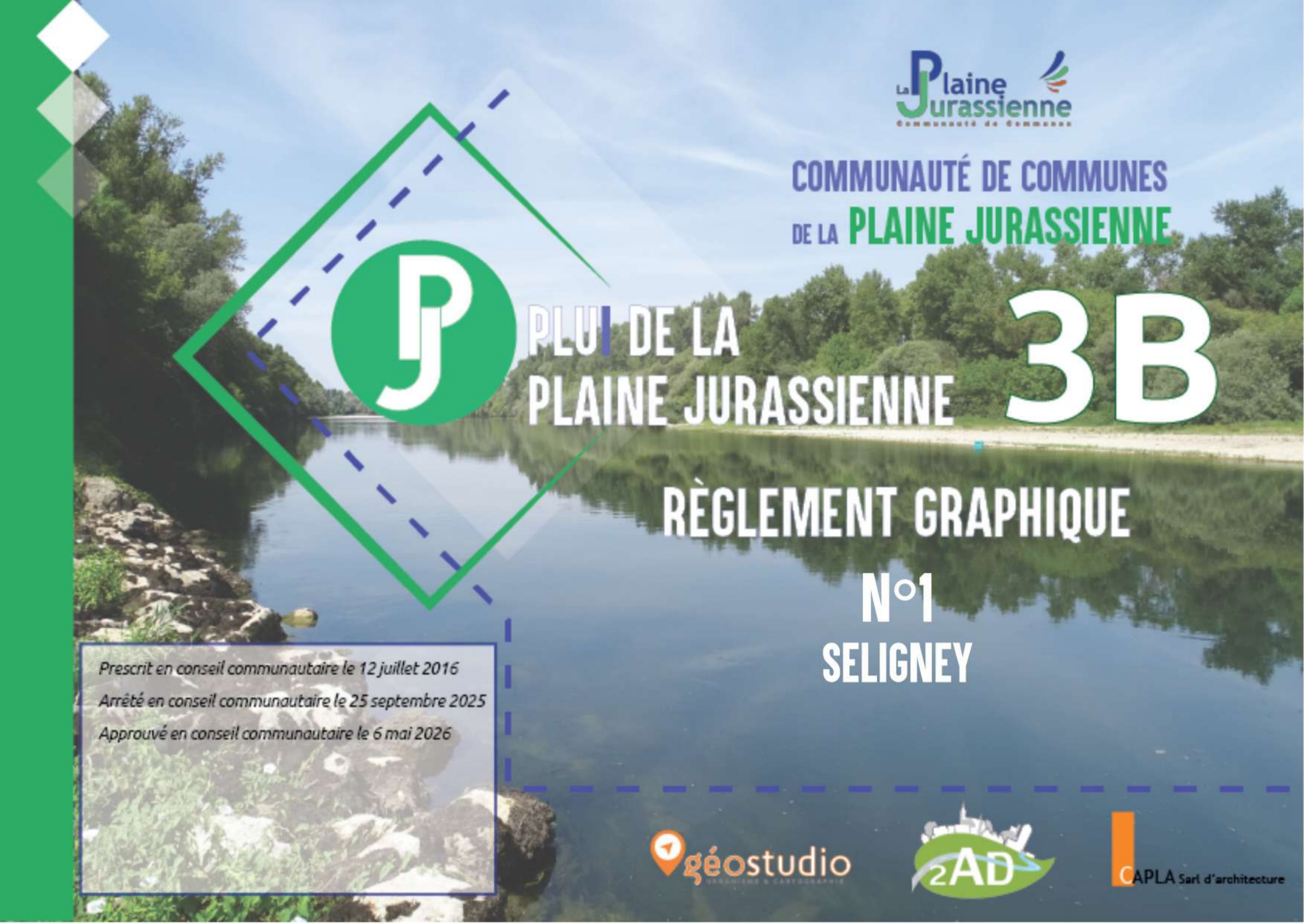
Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





Echelle : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

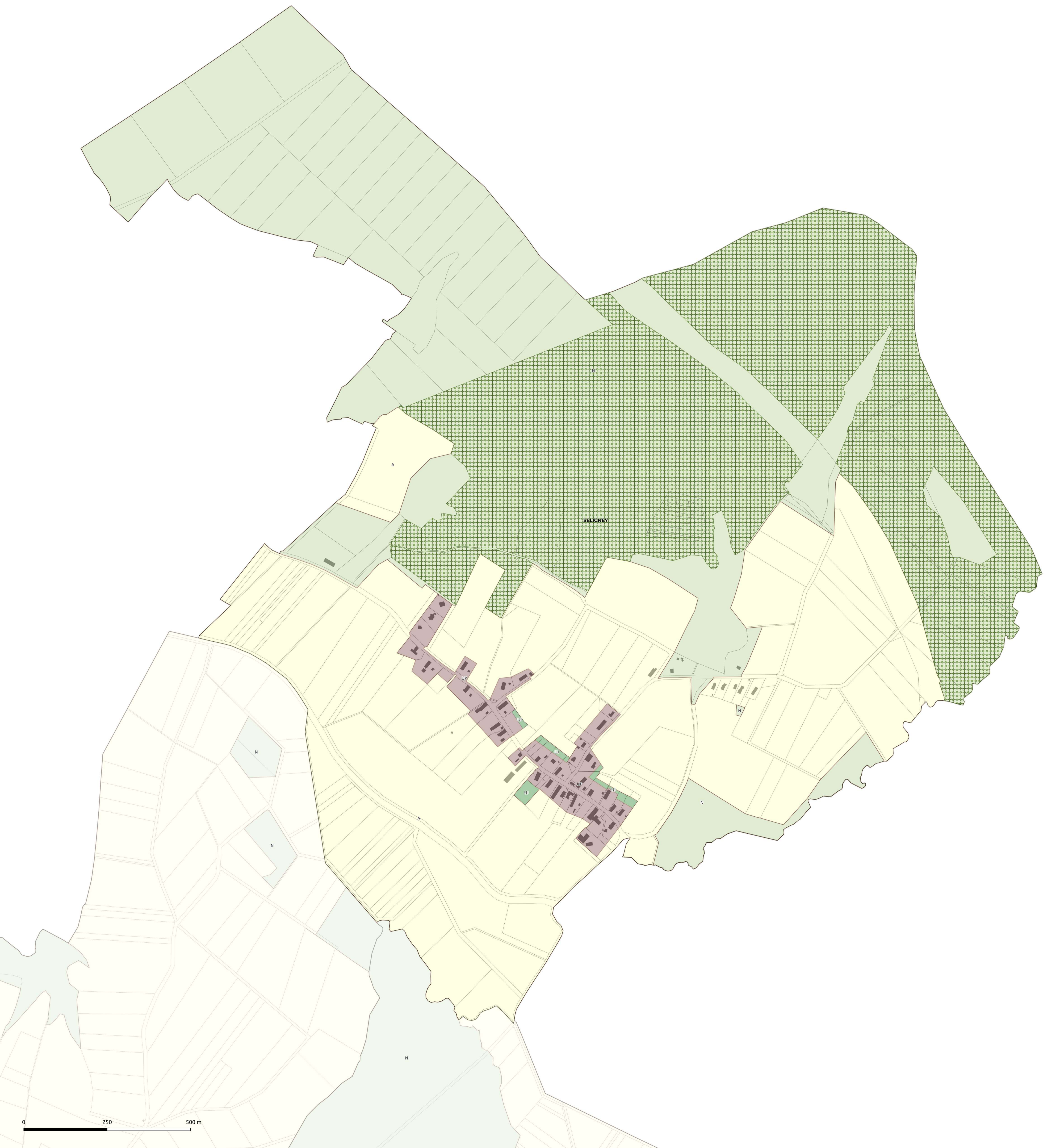
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLU DE LA


PLAINE JURASSIENNE 3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

N°1

TASSENIÈRES

Préscrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016
Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025
Approuvé en conseil communautaire le 6 mai 2026


ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

OAP N°1

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

